

## Avis sur le collège Virebelle

### Avis n°1 : Sur le suivi du plan de prévention et de sécurité et son actualisation

*Lors de la visite de l'établissement, la délégation a pu entendre parler d'un plan de prévention et de sécurité mis en place au collège Virebelle pour garantir la santé et la sécurité durant les travaux de rénovation du collège en site occupé. Ce plan de prévention semble ne pas avoir toujours été propice à tous les services et à tous les enseignements. Les concertations nécessaires dans l'élaboration de ce plan n'ont pas été assez régulièrement discutées avec les représentants.e.s des personnels.*

Les représentantes et représentants du personnel de la F3SCT 13 demandent à M. le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

- d'interpeller le Conseil Départemental afin
  - qu'il actualise à chaque nouvelle phase des travaux le plan de prévention et le communique régulièrement par affichage et en lien avec le CHS du collège à tous les personnels et usagers
  - que ce plan de prévention réduise au maximum les nuisances du chantier pour les personnels et usagers de l'établissement avec notamment :
    - un mise en place des travaux provoquant les plus fortes nuisances (type brise-roche) hors du temps d'ouverture de l'établissement
    - la mise en place d'au moins quatre salles en préfabriqué loin du chantier pour déplacer les enseignements proches des travaux et ainsi proportionné ce type de locaux de délestage à l'ampleur des travaux engagés
    - l'interdiction du mouvement des véhicules de chantier devant l'accès des élèves aux horaires d'entrée et de sortie

### Avis n°2 : Sur la communication et l'échange dans la mise en œuvre des travaux et leurs impacts sur les conditions de travail

*Lors de la visite de l'établissement, il a été présenté aux membres de la F3SCT la communication mise en place pour présenter aux personnels et usagers le plan de prévention. Lors de l'entretien avec les personnels, il est ressorti que la communication avait été insuffisante et que les personnels ne s'étaient pas sentis assez écoutés. La mise en place d'un CHS régulier, du DUERP ont été effectué trop tardivement.*

Les représentantes et représentants du personnel de la F3SCT 13 demandent à M. le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de s'assurer de :

- la réunion très régulière du CHS de l'établissement avec la présence de la maîtrise d'œuvre et de représentants de la maîtrise d'ouvrage afin de :
  - informer et échanger sur l'évolution des travaux, les différentes phases
  - présenter et échanger sur les nuisances résultants des travaux pour les personnels et usagers
  - présenter et échanger sur les contrôles de sécurité nécessaires et effectués régulièrement
  - présenter et actualiser le plan de prévention en concertation avec les représentants des personnels et des usagers
- la communication régulière au Conseil d'administration et aux personnels les comptes-rendus et les échanges de ces CHS

- la communication régulière par messagerie et affichage les évolutions des travaux et du plan de prévention

### Avis n°3 : Sur les travaux correctifs nécessaires dans le bâti suite aux travaux de rénovation

*Lors de la visite de l'établissement, la délégation a pu constater que les travaux de rénovation avaient dégradé certains éléments du bâti et pouvaient remettre en cause la sécurité et les conditions de travail si des travaux correctifs n'étaient pas effectués.*

Les représentantes et représentants du personnel de la F3SCT 13 demandent à M. le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

- d'interpeler le Conseil Départemental pour faire effectuer les travaux nécessaires afin de corriger les défauts dans le bâti résultant des travaux de rénovation

Avec notamment :

- la remise en état des conséquences du dégât des eaux en lien avec les travaux (portes, mobiliers, peinture, photocopieur)
- le changement des rampes d'escaliers en métal à angle dangereux dans les escalier fréquentés par les élèves
- la rebouchage et le colmatage les trous réalisés entre les étages pour faire passer les canalisations
- la remise en état les rideaux où ils ont été enlevés, la remise en place du mobilier déplacé après les travaux

### Avis n°4 : Sur les contrôles réguliers de la sécurité et des nuisances sonores et thermiques pendant les différentes phases des travaux

*Lors de la visite et durant les entretiens, la délégation a pu constater une porosité évidente entre les parties ouvertes au public et le chantier. Les grilles de séparation ne sont pas toujours fixées et laissent un passage que des élèves peuvent emprunter. Des écrous, vis et morceaux de métal se retrouvent dans le cours ainsi que des mégots de cigarettes jetés par les ouvriers. Des films ont permis de montrer que la grue avec sa charge survole la cours en présence d'élèves. L'entrée du chantier étant proche de l'entrée des élèves, la manœuvre des véhicules de chantier peut se faire aux horaires d'entrée des usagers.*

Les représentantes et représentants des personnels de la F3SCT 13 demandent à M. le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale :

- d'interpeler le Conseil Départemental pour qu'en tant que maître d'ouvrage, il s'assure de la sécurité de toutes et tous en lien avec la maîtrise d'œuvre et le coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) en mettant en place :

- des visites de chantier quotidienne avant l'entrée des personnels et élèves afin de vérifier que la sécurité de tous et toutes est assurée (retrait des morceaux de métal, vérification des grilles séparatives, vérification de la fermeture complète du chantier)
- des réunions régulières avec toutes les entreprises qui interviennent dans les travaux afin de rappeler les règles de sécurité et la nécessaire vigilance quant à la séparation entre le chantier et l'espace ouvert au public (non survol de la cours par la grue pendant les heures d'ouverture du collège)
- le report de tous les travaux qui impliquent de trop grandes nuisances en dehors des heures d'ouverture de l'établissement
- le report des manœuvres des véhicules de chantier en dehors des horaires d'entrée et de sortie des élèves

## Avis n°5 Sur les renforcements en personnel durant les travaux

*Lors de la visite, la délégation a constaté que le manque de moyens humains aggravait les conditions de travail et rajouter des risques particulièrement pendant la période des travaux. Le manque de personnels ATC empêchait le désempoussièrément des salles. Les difficultés d'accès à un point d'eau augmentait les problématiques de nettoyage et alourdissaient les conditions de travail des ATC. Le manque de personnel en vie scolaire rend difficile la surveillance de tous les recoins de la cours en lien avec le chantier et ne permet pas d'assurer la sécurité complète des abords de l'établissement surtout lors des manœuvres des véhicules de chantier. Enfin, le personnels administratif voit pour le suivi du chantier son temps accaparé au détriment de sa fonction principal dans l'établissement.*

Les représentantes et représentants des personnels de la F3SCT 13 demandent à M. le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

- d'octroyer un personnel administratif supplémentaire durant la période des travaux afin de s'assurer de leur suivi
- d'octroyer deux ETP supplémentaires d'AED afin de couvrir les besoins de l'établissement durant la durée des travaux afin de couvrir toutes les zones et de garantir la sécurité aux abords de l'établissement
- d'octroyer un ETP supplémentaire d'AED dès la rentrée 2025 afin de s'assurer une surveillance de la cours efficace du fait de son partage en deux parties séparées et nécessitant une surveillance disjointe
- de remplacer les AED si ils sont en congé maladie de droit afin de ne pas faire porter leur absence comme une surcharge de travail aux autres personnels
- d'interpeler le Conseil Départemental afin
  - qu'il renforce les équipes d'ATC durant la périodes des travaux pour effectuer le nettoyage nécessaire et pour aider à l'entretien et la remise en état des équipements après le passage des entreprises qui effectuent les travaux
  - qu'il remplace rapidement tous les personnels ATC en congé maladie de droit afin de ne pas faire porter leur absence comme une surcharge de travail aux autres personnels

## Avis n°6 sur le DTA

*Lors de la visite de l'établissement, la délégation n'a pas pu consulter la fiche récapitulative du DTA de l'établissement. Il ne lui a pas été possible d'accréditer les dires selon lesquels la présence d'amiante ne serait que sur les extérieurs et ne concernerait aucune salle de classe.*

Les représentantes et représentants des personnels de la F3SCT 13 demandent à M. le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

- de s'assurer du suivi du DTA et de la mise à disposition de la fiche récapitulative afin de connaître les zones impactées
- d'interpeler le Conseil Départemental pour
  - s'assurer que toutes les mesures de sécurité ont été prise afin de tenir compte de la présence potentielle d'amiante lors des travaux de rénovation
  - effectuer rapidement toutes les actions correctives préconisées dans le DTA
  - effectuer des évaluations périodiques en fonction de l'état de dégradation de l'amiante sur les zones indiquées dans le DTA

## Avis n°7 sur le suivi des personnels par la médecine de prévention

*Le questionnaire envoyé avant la visite fait apparaître que 55% des personnels interrogés présentent des troubles musculo-squelettiques, 47% ont des difficultés avec la voix et 24% d'audition. De plus, 58% des personnels ressentent une fatigue physique, 33% une fatigue psychique, 31% ont un souci de santé chronique. Lors de la visite de l'établissement, la délégation a pu échanger avec des personnels qui notaient une dégradation de leur condition de santé depuis le début des travaux. De plus, il a été constaté une inquiétude des personnels de l'établissement sur leur possible mis en contact avec de l'amiante.*

Les représentantes et représentants des personnels de la F3SCT 13 demandent à M. le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale :

- de demander à la médecine de prévention du rectorat une visite de tous les personnels de l'établissement afin de recenser toutes les problématiques médicales qui incombent aux conditions de travail dégradés pendant les travaux
- de demander à la médecine de prévention du rectorat de recenser les personnels qui ont déclaré un accident de travail et qui ont été placé en CITIS afin d'en assurer le suivi
- d'appuyer auprès de la Médecine de Prévention toutes les demandes d'accident de travail du personnel de l'établissement afin que l'imputabilité au service soit reconnue pour ces personnels
- de demander à la médecine de prévention du rectorat de recenser les personnels qui ont pu être en contact avec de l'amiante et d'en assurer le suivi et d'apporter une attention particulière à toute celles et tous ceux qui risqueraient d'être à nouveau en contact
- une intervention de la chargée de mission QVCT du rectorat dans l'établissement.

## Avis n°8 sur le registre RSST et l'organisation du PPMS

*Lors de la visite de l'établissement, la délégation a pu constater que les personnels ne savaient pas se saisir du registre RSST pour faire entendre toutes leurs difficultés.*

Les représentantes et représentants du personnel de la F3SCT 13 demandent à M. le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

- qu'un suivi par la conseillère de prévention départementale soit réalisée dans l'établissement sur le thème de la santé au travail et en particulier sur l'utilité et la nécessité du registre RSST de sur l'organisation du PPMS dans cet établissement compte tenu des contraintes du chantier
- que l'assistant de prévention reçoive la formation continue à destination des APE indispensable pour accomplir sa mission
- qu'une décharge de 20% conformément aux orientations stratégiques ministérielles soit attribuée à l'agente ou l'agent qui accepte d'effectuer le travail d'APE dans cet établissement.

## Avis n°9 sur la Commission Hygiène et Sécurité de l'établissement

*Lors de l'entretien avec les personnels de l'établissement et son administration, la délégation a pu constater qu'une Commission Hygiène et Sécurité avait été mise en place. Cependant, sa mise en place est récente et commence à peine à étudier tous les éléments indispensables pour le suivi de la période des travaux. Le DUERP présenté ne tenaient pas compte des problématiques rencontrées en 2024.*

Les représentantes et représentants du personnel de la F3SCT 13 demandent à M. le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de :

- demander à la conseillère de prévention départementale de poursuivre le travail engagé dans le suivi et l'accompagnement des équipes de l'établissement sur la mise en place d'un CHS, le suivi du registre SST, la mise en place du DUERP et toutes les actions pour assurer la santé, la sécurité et des conditions de travail corrects
- s'assurer de la réunion effective de cette instance à chaque phase des travaux durant la période des travaux
- s'assurer de la mise à jour régulière et du suivi du DUERP, notamment durant la période des travaux et de sa présentation au CHS

## Avis généraux sur les futurs travaux de rénovation en site occupé réalisés dans les établissements scolaires du département

*Lors de la visite, les représentants du Conseil Départemental ont expliqué que pour divers raisons et en particulier budgétaires, les rénovations des collèges des Bouches-du-Rhône ne peuvent pas s'effectuer autrement qu'en site occupé. La situation du collège Virebelle est un cas emblématique de tout ce qu'implique des travaux de rénovation en site occupé.*

## Avis n°1 : Sur la mise en place d'un plan de prévention et son actualisation à chaque phase des travaux

Les représentantes et représentants du personnel de la F3SCT 13 demandent à M. le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

- d'interpeller le Conseil Départemental afin
  - qu'il élabore à l'avenir pour tous les travaux en site occupé prévus dans les collèges du département un plan de prévention avant les travaux en contact étroit avec les représentants des personnels de l'établissement en tenant compte de la spécificité de tous les services et enseignements dispensés
  - qu'il actualise à chaque phase de travaux ce plan de prévention et le communique régulièrement par affichage et en lien avec le CHS du collège à tous les personnels et usagers
  - que ce plan de prévention réduise au maximum les nuisances du chantier pour les personnels et usagers de l'établissement avec notamment :
    - une mise en place des travaux provoquant les plus fortes nuisances (type brise-roche) hors du temps d'ouverture de l'établissement
    - la mise en place de salles en préfabriqué loin du chantier pour déplacer les enseignements proches des travaux et une étude pour proportionner le nombre et le volume de ces locaux de délestage selon l'ampleur des travaux engagés

## Avis n°2 : Sur la communication et l'échange dans la mise en œuvre des travaux et leur impact sur les conditions de travail

Les représentantes et représentants du personnel de la F3SCT 13 demandent à M. le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de s'assurer de

- la réunion au moins à chaque phase des travaux du CHS de l'établissement avec la présence de la maîtrise d'œuvre et de représentants de la maîtrise d'ouvrage afin de :
  - informer et échanger sur l'évolution des travaux, les différentes phases
  - présenter et échanger sur les nuisances résultants des travaux pour les personnels et usagers

- présenter et échanger sur les contrôles de sécurité nécessaires et effectués régulièrement
- présenter et actualiser le plan de prévention en concertation avec les représentants des personnels et des usagers
  - la communication régulière au Conseil d'administration et aux personnels les compte-rendus et les échanges de ces CHS
  - la communication régulière aux personnels et usagers, par messagerie et affichage, les évolutions des travaux et du plan de prévention

### Avis n°3 : Sur les contrôles réguliers de la sécurité et des nuisances sonores et thermiques pendant les différentes phases des travaux

Les représentantes et représentants des personnels de la F3SCT 13 demandent à M. le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale :

- d'interpeler le Conseil Départemental pour qu'en tant que maître d'ouvrage, il s'assure de la sécurité de toutes et tous en lien avec la maîtrise d'œuvre et la CSPP en mettant en place
  - des visites de chantier chaque jour avant l'entrée des personnels et élèves afin de vérifier que la sécurité de tous et toutes est assurée (retrait des morceaux de métal, vérification des grilles séparatives, vérification de la fermeture complète du chantier)
  - des réunions régulières avec toutes les entreprises qui interviennent dans les travaux afin de rappeler les règles de sécurité et la nécessaire vigilance quant à la séparation entre le chantier et l'espace ouvert au public

### Avis n°4 Sur les renforcements en personnel durant les travaux

Les représentantes et représentants des personnels de la F3SCT 13 demandent à M. le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

- d'octroyer un personnel administratif supplémentaire durant la période des travaux afin de s'assurer de leur suivi
- d'octroyer des ETP supplémentaires d'AED afin de couvrir les besoins de l'établissement durant la durée des travaux afin de couvrir toutes les zones morcelées de la cours et de garantir la sécurité aux abords de l'établissement
- d'interpeler le Conseil Départemental afin
  - qu'il renforce les équipes d'ATC durant la périodes des travaux pour effectuer le nettoyage nécessaire et pour aider à l'entretien et la remise en état des équipements après le passage des entreprises qui effectuent les travaux

### Avis n°5 sur le suivi des personnels par la médecine de prévention durant les travaux

Les représentantes et représentants des personnels de la F3SCT 13 demandent à M. le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale :

- de demander à la médecine de prévention du rectorat une visite de tous les personnels de l'établissement afin de recenser toutes les problématiques médicales qui incomberaient aux
- d'appuyer auprès de la Médecine de Prévention toutes les demandes d'accident de travail du personnel de l'établissement en lien avec les conditions de travail dégradés pendant les travaux afin que l'imputabilité au service soit reconnue pour ces personnels
- de demander à la médecine de prévention du rectorat de recenser les personnels qui ont déclaré un accident de travail et qui ont été placé en CITIS afin d'en assurer le suivi

- de demander à la médecine de prévention du rectorat de recenser les personnels qui ont pu être en contact avec de l'amiante et d'en assurer le suivi et d'apporter une attention particulière à tous ceux qui risqueraient d'être à nouveau en contact
- une intervention de la chargée de mission QVCT du rectorat dans l'établissement.

### Avis n°6 sur le registre RSST

Les représentantes et représentants du personnel de la F3SCT 13 demandent à M. le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

- qu'un suivi durant la période des travaux soit réalisée par la conseillère de prévention départementale dans l'établissement sur le thème de la santé au travail et en particulier sur l'utilité et la nécessité du registre RSST.
- que l'assistant de prévention reçoive la formation continue à destination des APE indispensable pour accomplir sa mission
- qu'une décharge de 20% conformément aux orientations stratégiques ministérielles soit attribuée à l'agente ou l'agent qui acceptera d'effectuer le travail d'APE dans cet établissement.

### Avis n°7 sur la Commission Hygiène et Sécurité de l'établissement

Les représentantes et représentants du personnel de la F3SCT 13 demandent à M. le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de :

- de s'assurer dès la phase de préparation des travaux de la mise en place d'un Comité Hygiène et Sécurité dans l'établissement
- s'assurer de la réunion effective de cette instance à chaque phase des travaux
- demander la présence Conseillère de Prévention et / ou de l'ISST à chaque CHS
- d'interpeller la collectivité locale qui assure la maîtrise d'ouvrage pour
  - que ses représentants soient présents lors des CHS ainsi que la maîtrise d'œuvre
  - qu'il y présente avant le début des travaux le DAT (Diagnostic Amiante avant Travaux) ainsi que son information à la CARSAT

### Avis n°8 Sur la mise en place d'un groupe de travail de la FS SST Départemental pour l'accompagnement des établissements qui devront vivre des travaux de rénovation en site occupé

Les représentantes et représentants du personnel de la F3SCT 13 demandent à M. le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de mettre en place un groupe de travail sur l'accompagnement des établissements scolaires devant subir des travaux de rénovation en site occupé avec une concertation avec les collectivités locales (mairie, département) qui en sont les maître d'ouvrage, en présence de l'ISST et d'un membre de la CARSAT.